

LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

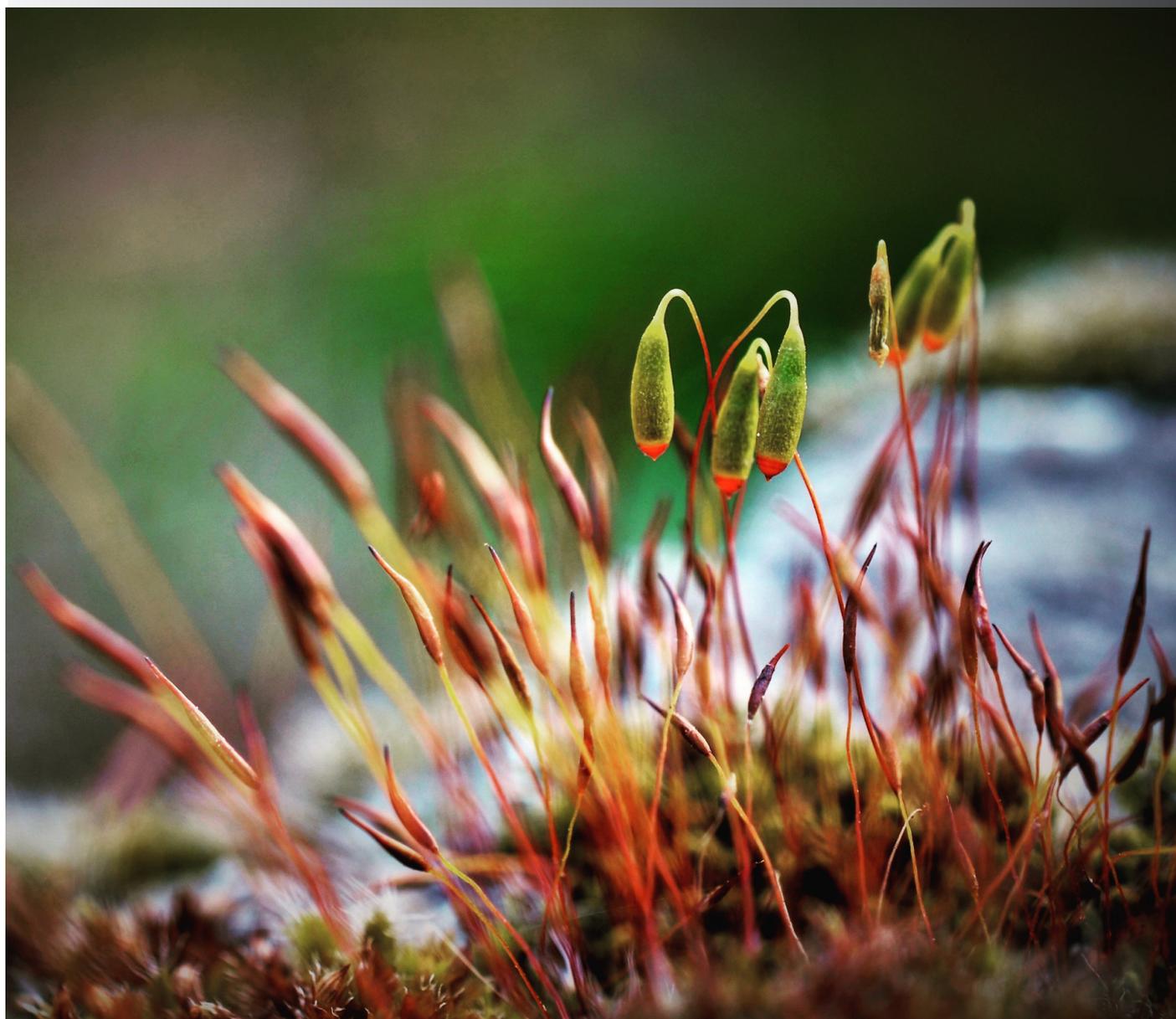
N°137

Automne 2023

Vie communale /P. 8
Travaux au presbytère

Vie communale/P.6
Journée du patrimoine

Associations P.10
Halloween



SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 et 4 Vie communale :
Extrait du conseil municipal du 24 octobre 2023
- Page 5 : Vie communale/Divers
Cérémonie du 11/11
- Page 6 : Vie communale :
les journées du patrimoine
- Pages 7 et 8 Vie communale :
Aménagements/Travaux
- Page 9 Vie communale :
Conseil municipal des jeunes
- Pages 10 Vie associative :
comité des fêtes
- Page 11 : Vie associative : ASLCN
Vie scolaire : Calendrier 2023/2024
- Pages 12 Informations générales

EDITORIAL

Cette fin d'année sera marquée, entre autres, par l'évolution des travaux entrepris.

- *Les deux appartements en construction sur l'ancien presbytère ;*
- *Le garage communal ;*
- *La mare pédagogique.*

Le premier trimestre 2024 verra l'achèvement de ces trois projets.

Merci à Pascal, notre agent technique, qui a su prendre en main et optimiser l'entretien du village et de ses hameaux ainsi que les travaux de réhabilitation de la mairie.

L'équipe rédactionnelle

MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

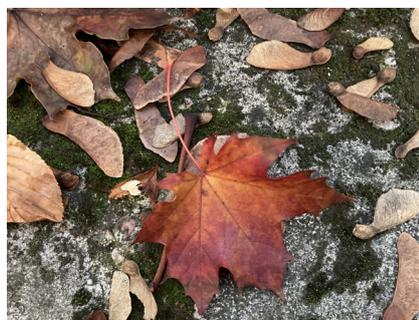
les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h

SITE INTERNET
COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0645517405

ETAT CIVIL

AUCUNE INFORMATION PUBLIABLE



Extrait du Conseil municipal du 24 octobre 2023.

Secrétaire de séance : Sabine Delaveau

N° 25 2023 – PLUI-H – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES

Conformément aux dispositions issues de la loi « NOTRe » en date du 7 août 2015, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUiH) a été lancée par délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2022. Le conseil communautaire a alors approuvé les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation avec le public.

Dans un premier temps, les travaux d'élaboration du PLUiH ont porté sur l'élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, avec pour objectif de dresser un portrait du territoire et de ses spécificités, et d'identifier les dynamiques à l'œuvre depuis ses dernières années.

Ce travail a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire auxquels devra répondre le PLUiH. Ces enjeux ont été traduits au sein du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

(...)

Par conséquent, une fois entendu l'exposé de Monsieur Pierre-Yves de BECO présentant plus en avant l'ensemble des orientations générales définies dans le PADD, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à en débattre.

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR PIERRE-YVE DE BECO

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L. 5219-2 et L. 5219-5 ;

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe » ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération n° D_2022_2_25 du Conseil communautaire de Bassée Montois en date du 29 mars 2022 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation ;

Vu la conférence intercommunale des Maires réunie le 7 mars 2022 pour définir les objectifs poursuivis, les modalités de concertation et les modalités de la collaboration avec les communes ;

Vu la délibération n° D_2023_5_1 du Conseil communautaire de Bassée Montois en date du 26 septembre 2023 portant débat sur les orientations générales du PADD ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) annexé à la présente délibération ;

APRES EN AVOIR DEBATTU,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1er : Prend acte de la présentation des orientations générales du PADD ;

Article 2 : Dit que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération et ses annexes.

N° 26 2023 – CREATION POSTE AGENT RECENSEUR ET NOMINATION COORDONNATEUR

Monsieur Le Maire expose que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2024 les opérations de recensement de la population.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, et de créer un emploi d'agent recenseur et de fixer leur rémunération.

(...)

N° 28 2023 – PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2024 – AMENAGEMENT CHEMIN DE LA SOLINE

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des

amendes de police qui permet sous certaines conditions de prétendre à une subvention dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Expose qu'après constat de la vitesse excessive des véhicules, au niveau du chemin de la So-line, il convient de mettre en œuvre un dispositif contraignant pour sécuriser la circulation.

Ce projet s'inscrit dans l'engagement de la commune de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée globale de son territoire.

Les travaux portent sur un projet d'installation de deux ralentisseurs sur cette voie qui dessert plusieurs habitations et qui est notamment fréquentée par des enfants.

Monsieur le Maire indique que l'estimation du projet est de 6 631.93 € ttc et invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-APPROUVE le projet d'aménagement chemin de la Soline tel que présenté

-SOLLICITE la subvention au titre des Amendes de Police programme 2024 au taux maximal

-AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant au dossier.

(...)

N° 30 2023 – ENTRETIEN MARE PORT-MONTAIN

Monsieur le Maire présente une offre de prix des Ateliers Braytois pour une intervention de réaménagement des espaces verts de la mare pédagogique.

Précise que le site nécessite une reprise de fauchage et de taille des haies, avant de mettre en place un entretien régulier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve une intervention sur le site ci-dessus nommé, afin de reprendre les bases d'entretien.

Retient la proposition financière des Ateliers Braytois, d'un total TTC de 1442.40 €

Charge le Maire de passer commande et de solliciter un devis annuel pour un entretien

régulier.

N° 31 2023 – REMBOURSEMENT FRAIS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose que lors de la location de la salle polyvalente le 22 Octobre 2023, le chauffage a été défaillant, privant les locataires de la jouissance complète du bien.

Propose une réduction du titre pour un total de 30 €, en s'appuyant sur le tarif d'été.

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve cette réduction de 30.00 €..

(...)

Divers

Monsieur le Maire expose les modalités de subventions possibles pour les travaux d'agrandissement du cimetière. Le Conseil municipal confirme son intention d'élaboration d'un dossier pour solliciter une DETR /ou/ FER pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des indemnités pour le personnel communal voté en 2017 – IFSE –

Précise toutefois, qu'il convient de se conformer aux directives de mai 2023, notamment con-cernant l'attribution de l'IFSE lors des congés maladies.

Le Conseil municipal approuve la modification qui sera portée sur le projet soumis à l'avis du Comité du Centre de Gestion avant la délibération définitive du Conseil Municipal.

Festivités de Noël : Le Conseil municipal décide qu'une consultation sera faite auprès des bé-néficiaries à partir de 70 ans, afin de leur offrir le choix entre un bon d'achat ou un colis festif.

Le Conseil municipal déclare avoir été destinataire des documents

- RAPPORT RQPS SPANC
- RAPPORT SMETOM
- RAPPORT S2E77

(...)

Les compte-rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet communal.

DIVERS

Maisons insécures

Maison rue grande :

Pour faire suite aux directives du Tribunal Administratif de Melun et sur la demande de la commune, la maison située rue Grande a été sécurisée.

- Destruction de la cheminée ;
- Neutralisation du trottoir ;
- Mise en place d'un passage piétons provisoire.

La procédure de Mise en Péril est en route.



Maison centre bourg :

L'ancienne « chambres d'hôtes » située sur la place du village : un courrier recommandé-AR a été adressé au notaire en charge de la succession, lui demandant la destruction des cheminées.



Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre s'est tenue en présence d'une petite assemblée. Le cortège est parti de la mairie pour se rendre au cimetière devant le monument aux morts.

Lena et Killian du conseil municipal des jeunes ont pris une part active au déroulé officiel. Killian en porte-drapeau et Lena qui a déposé la gerbe de fleurs sur le monument aux morts.

Nous avons terminé ensuite devant le verre de l'amitié et de très bonnes niflettes.





DIVERS

Journées du patrimoine



Nous avons ouvert notre église lors des journées du patrimoine des 16 et 17 septembre. Renée s'est chargée des visites commentées tout le week-end.

Les visiteurs ont été nombreux et ils ont pu apprécier les oeuvres liturgiques prêtées par la famille GALOYER.

Les amis de la chapelle de Blunay étaient également présents.

L'église Notre Dame de l'Assomption est construite suivant un plan allongé. Le chevet est semi-circulaire.

La façade à pignon percée d'une porte est surmontée d'un oculus.

La nef est flanquée de plusieurs corps de bâtiments au niveau du mur gouttereau sud : la sacristie (ancienne chapelle du château) et le clocher.

Le clocher est partiellement intégré au mur gouttereau sud au niveau du chevet. Le premier registre est fortifié de pans coupés, épaulé par deux contreforts à ressaut. La chambre des cloches est percée de petites baies en plein cintre munies d'abat-sons.

Les murs latéraux de la nef sont percés de baies en plein cintre. La toiture est à double pente.

Le chœur et la sacristie (ancienne chapelle attenante au château) datent du XII^{ème} siècle.

L'église était originellement un prieuré-cure construit sous l'invocation de saint Blaise et de la sainte Vierge.

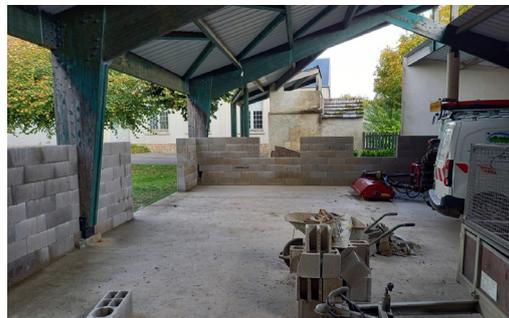
De nombreux objets et tableaux sont présents en son sein.

Le cœur de Carnavalet y repose.



AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Garage communal



Le préau a débuté sa transformation pour devenir le garage communal.

Un atelier y sera installé. Une réflexion est en cours pour l'aménagement intérieur qui sera réalisé par notre employé communal.

L'aménagement extérieur devient nécessaire avec l'agrandissement du portail et un chemin de roulement jusqu'au bâtiment.



Nouvelle boîte à livres



Cet objet trouve une seconde vie en étant transformé en boîte à livres.

Il a été installé à l'entrée de la salle polyvalente pour le plus grand plaisir des amateurs de lecture.

Deux autres boîtes à livres sont installées dans le village.

Bonne lecture à tous !



AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Presbytère



Episode 3 - La toiture

Après la pause estivale les travaux ont repris début septembre.

Le presbytère est maintenant hors d'eau et les volets sont posés.

La toiture est pratiquement terminée avec la réfection de la charpente et la pose de nouvelles tuiles.

L'aménagement intérieur du bâtiment va donc pouvoir commencer.

Les deux appartements devraient être disponibles à la location fin avril 2024.



DIVERS

Le conseil municipal des jeunes



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

Le conseil municipal des jeunes recherche des candidats afin d'étoffer son équipe. Si vous êtes intéressés pour mettre en place des activités pour votre commune n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

La mare pédagogique



Nous poursuivons l'aménagement autour de la mare pédagogique.

Nous avons réceptionné les panneaux pédagogiques qui seront installés aux printemps.

Des plots et une barrière en bois délimitent les abords de la mare et limitent le stationnement et la circulation des véhicules afin de préserver le site.

L'entretien va être effectué par l'ADAPEI qui s'occupe déjà de l'entretien du cimetière.

Le ponton sera installé en décembre.

Tous ces travaux permettront à chacun de pouvoir profiter de ce bel espace dès les beaux jours. Nous remercions le conseil municipal des jeunes qui a énormément travaillé sur ce projet et continuera à le faire vivre au travers différentes actions.



Assemblée générale

Le 30 septembre 2023, s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle du Comité des Fêtes.

A l'ordre du jour : Présentation des bilans moral et financier ; Modifications des statuts; Renouvellement du Bureau. Les comptes et les modifications ont été approuvés.

Se sont déclarés membres actifs (par ordre alphabétique) :

CAPMARTY André, CAPMARTY Danyèle, COLLET Ghislaine, COLLET Noël, COUTEUX Michel, DEHETTE daniel, DELAVEAU Sabine, MEGRET Delphine, MISSON Sylvette, MOREAU Marie-Pierre, PERNET Roger, PREVAULT Céline, SCIBRAVY Renée.

Renouvellement du Bureau : Présidente : SCIBRAVY Renée, Secrétaire : CAPMARTY Danyèle, Trésorière : PREVAULT Céline.

Les nominations ont été approuvées.

cdfnoyen@yahoo.com

Halloween

Ce soir là, dans l'obscurité des rues de Noyen, se sont faufilees d'étranges petites ombres.

Des sorcières et des sorciers, des diabesses, des diables et autres diabolins, des fantômes inquiétants et des citrouilles rondettes qui, paniers à la main, ont fait le siège de nos maisons aux cris de « On veut des bonbons ! »...

Des bonbons, ils en ont eu ! Et en belle quantité ! Merci aux habitants de Noyen pour leur accueil et leur générosité !

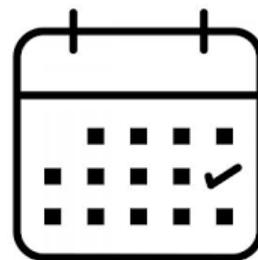
Les dessins ont été exposés et tous les artistes ont été récompensés.

Puis, une petite collation, biscuits et boissons diverses, a rassemblé tout ce « petit monde de la nuit » !



Calendrier des manifestations 2023/2024

- | | |
|------------------------------|------------------|
| - Halloween | 31 octobre 2023 |
| - Beaujolais Nouveau | 17 novembre 2023 |
| - Noël des séniors | 02 décembre 2023 |
| - Noël des enfants | 03 décembre 2023 |
| - Repas du Comité | 02 mars 2024 |
| - Pâques | 01 avril 2024 |
| - Brocante | 14 avril 2024 |
| - Fête des voisins | 31 mai 2024 |
| - 14 juillet | |
| - Pique nique/feu d'artifice | 15 août 2024 |



Sous réserve de modification.



ASLCN

Focus sur l'activité «aiguilles»

L'ASLCN organise une activité «aiguilles»
Vous pouvez y trouver tous les conseils pour réussir vos travaux de tricot, couture ou crochet.
Cette activité a lieu le lundi après-midi de 14H00 à 17H00 dans le local de l'ASLCN derrière la mairie.



vie scolaire

Année scolaire 2023/2024



En cette année de Jeux Olympiques, les élèves seront amenés à découvrir de nombreux sports grâce à la participation de différents intervenants, notamment Didier Barré qui proposera des initiations au rugby, athlétisme, tennis et Handball. Une initiation au judo au gymnase de Gouaix est également prévue.

Le 17 mai une course sera organisée pour action contre la faim à Fontaine Fourches. Les adultes sont invités à participer avec leurs enfants.

Hors EPS, d'autres actions sont prévues comme une sensibilisation aux dangers d'internet et au harcèlement en lien avec la gendarmerie.

L'infirmière scolaire proposera aux élèves de CE2 une intervention sur l'hygiène de vie (sommeil, écran, alimentation...)

Le 28 septembre, les élèves et leurs enseignantes ont organisé une journée nettoyons la nature dans la commune de Fontaine Fourches.

En février, les enfants de la grande section au cm2 assisteront à une représentation de l'orchestre symphonique de l'aube à Nogent sur Seine.

Pour Noël, le syndicat scolaire offre aux 5 classes une séance de cinéma suivie d'un goûter.

La Kermesse aura lieu le 22 juin 2024.

Informations générales

Food truck

Frenchtruckburger vous propose des burgers, hotdogs et paninis tous les vendredis soirs à côté de la mairie.

Vous pouvez passer vos commandes au **0638330422**
ou par mail frenchtruckburger.77@gmail.com

Sne77



En cas de problème ou pour toute question relative à l'eau de la commune vous pouvez joindre le service des eaux Sne77 au

0185539667

Cabinet infirmier

Depuis le 17 AVRIL 2023, le numéro de téléphone de notre cabinet infirmier situé rue Grande a changé. Pour les soins à domicile, ainsi que pour les rendez-vous au cabinet, vous pourrez joindre

Madame Claire PAPON infirmière libérale au : 07 66 24 98 85

Acquisition

Une remorque a été achetée pour faciliter le transport de la motopompe.



Installation de bancs

De nouveaux bancs ont été installés dans le cimetière.



Le CARNAVALET N°137 Automne 2023

Directeur de la publication : André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression VEOPRINT 250 exemplaires

Photographie de couverture : Curiosités, sabine Delaveau.



Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal